

# CYCLE DE SÉMINAIRES

## L'évaluation d'impact des politiques publiques

### SÉANCE 3

## Quelle place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques ? Le cas de la politique de l'emploi

Mardi 10 avril 2018 de 13h30 à 17h

France Stratégie  
Amphithéâtre Marceau Long  
20, avenue de Ségur – 75007 Paris

En France, nombreux sont les acteurs qui réalisent des évaluations de politique publique : les services d'études des ministères, les corps d'inspection, la Cour des comptes, France Stratégie, le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)<sup>1</sup>, le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les collectivités territoriales, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés (CNEFOP, Unédic), les chercheurs, les cabinets de conseil privés, les associations (comme la Société française de l'évaluation), etc.

Parmi les principales évolutions institutionnelles récentes, la réforme constitutionnelle de 2008 a reconnu au Parlement une fonction de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques et indique que la Cour des comptes assiste le Parlement et le gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques. Depuis 2010, le CESE contribue à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental. En 2012, le SGMAP s'est vu confier un rôle de coordination au niveau interministériel des travaux d'évaluation conduits par les corps d'inspection dans le cadre de la nouvelle réforme de l'État, la modernisation de l'action publique (MAP). Depuis 2013, date de sa création en remplacement du Centre d'analyse stratégique (CAS), France Stratégie place l'évaluation au cœur de ses missions.

Mais les pratiques d'évaluation sont très hétérogènes d'un acteur à l'autre. Bon nombre de travaux d'évaluation consistent à décrire les objectifs, les moyens mobilisés et les instruments au service d'une politique publique, à examiner si la mise en œuvre effective de cette politique est conforme aux intentions initiales, et à documenter les résultats en mettant en regard objectifs, moyens et instruments avec l'évolution d'un certain nombre de statistiques censées résumer ces résultats.

1. Fin 2017, le SGMAP s'est transformé en deux directions distinctes : la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

Seule une partie de ces travaux relève de l'évaluation en un sens plus étroit, mais plus précis, consistant à apprécier l'impact d'une politique, c'est-à-dire à établir un lien de cause à effet entre une politique et les résultats observés. Cette évaluation, reposant sur la notion de contrefactuel<sup>2</sup>, est surtout le fait des chercheurs et de quelques administrations disposant des moyens et des compétences techniques pour la mener ou la confier à des équipes de recherche. Dans une note publiée en 2017, l'Institut des politiques publiques (IPP) considérait que seules 13 % des évaluations produites sur la période 2012-2017 en France relevaient de cette catégorie<sup>3</sup>.

Pourtant toute politique publique majeure devrait être évaluée au regard de ses objectifs à l'aide d'évaluations d'impact, et les résultats devraient être pris en compte par les décideurs publics pour améliorer en retour les politiques. Pour fonctionner, ce schéma requiert sans doute de réfléchir à la mise en place et au développement de nouveaux partenariats d'échanges de connaissances scientifiques entre les chercheurs-évaluateurs d'une part et les décideurs publics et les directions opérationnelles des ministères chargés de concevoir les dispositifs d'autre part.

Renforcer la place des évaluations d'impact et des chercheurs auprès des décideurs publics pose cependant plusieurs défis majeurs, notamment en termes de ressources disponibles du côté de la recherche pour mener un plus grand nombre d'évaluations d'impact ; d'accès aux données pour réaliser des évaluations fiables ; de temps ; de volonté politique pour asseoir davantage les décisions sur les résultats de la recherche ainsi que pour définir et évaluer des protocoles expérimentaux, capables d'apporter les résultats les plus convaincants.

Cette séance vise à faire le point sur la place occupée par les chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques à partir d'exemples concrets choisis dans le domaine de la politique de l'emploi.

La première partie de la séance présentera des évaluations d'impact réalisées dans le domaine de l'emploi en France et visant à accroître le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

La seconde partie de la séance discutera plus largement de la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques, et de leur relation avec les autres acteurs de l'évaluation et les décideurs publics. Après un exposé introductif d'Esther DUFLO (professeur au MIT, États-Unis), une table ronde permettra d'aborder différentes questions, notamment :

- Quelle est la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques en France ? Quels sont les liens entre les différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques ? Comment améliorer la gouvernance du système ?
- Y a-t-il un manque d'évaluations dans certains domaines de la politique de l'emploi, en particulier d'impact ?
- La demande d'évaluations d'impact est-elle suffisante en France ? Comment impulser une plus grande demande ? Quel rôle pourrait jouer le Parlement ?
- Quelles sont les relations entre les chercheurs et les décideurs publics ? Comment les renforcer ?
- Quelles sont les spécificités de notre modèle d'évaluation par rapport à ceux existant dans d'autres pays comparables ?

2. La situation contrefactuelle est celle qui aurait prévalu sans la politique. L'impact de la politique se mesure en évaluant l'écart entre la situation observée et la situation contrefactuelle.

3. Bozio A. et Romanello L. (2017), « Évaluation des politiques publiques : le bilan contrasté du quinquennat », *Les notes de l'IPP*, n° 25, mars.



## PROGRAMME

### 13h30 INTRODUCTION

Fabrice LENGART, commissaire général adjoint de France Stratégie

### 13h35 PREMIÈRE SESSION

#### **Évaluation de l'impact de dispositifs de la politique de l'emploi**

Animation

Corinne PROST, chef de service à la Dares

Bruno CRÉPON, chercheur au CREST et professeur associé à l'ENSAE

Dylan GLOVER, en post-doctorat à l'INSEAD

[Échanges avec la salle](#)

### 15h05 PAUSE

### 15h30 DEUXIÈME SESSION

#### **La place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques**

Animation

Fabrice LENGART, commissaire général adjoint de France Stratégie

#### **Exposé introductif**

Esther DUFLO, MIT

#### **Table ronde**

Régis JUANICO, député de la Loire

Hugues de BALATHIER, chef de service à la DGEFP

Cyril NOUVEAU, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation à Pôle emploi

Esther DUFLO, professeur au MIT (États-Unis)

[Échanges avec la salle](#)



## RÉFÉRENCES À CONSULTER

- ALGAN Y., CRÉPON B. et GLOVER D. (2018), « The value of a vacancy: Evidence from a randomized experiment with the French Employment Agency », document de travail de la Chaire de sécurisation des parcours professionnels (à paraître).
- BOZIO A. et ROMANELLO L. (2017), « [Évaluation des politiques publiques : le bilan contrasté du quinquennat](#) », *Les notes de l'IPP*, n° 25, mars.
- CRÉPON B. et VAN DEN BERG G. J. (2017), *Politiques de l'emploi : apprendre de l'expérience*, Paris, Presses de Sciences Po, février.
- CRÉPON B., DUFLO E., GURGAND M. et ZAMORA P. (2013), « Do labor market policies have displacement effects? Evidence from a clustered randomized experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 128(2), p. 531-580.
- MANSOURI-GUILANI N. (2015), *Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques*, Les avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Les Éditions des Journaux officiels, septembre.

